

DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON
DE MAINTENON

COMMUNE DE
ST MARTIN DE NIGELLES

- - -

Nombre de membres dont le
Conseil Municipal doit être
composé : 15

Nombre de Conseillers en
exercice : 15

Nombre de Conseillers qui
assistaient à la séance : 15

PROCES-VERBAL

de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et de 4 Adjoints

- - -

L'an deux mille huit, le seize mars à 9 heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Nigelles proclamés élus par le bureau électoral se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. M. BILLEN Pierre
2. M. BOYER Roger
3. M. DROUET Christian
4. Mme DROUET Reine
5. M. DUGUE Jacques
6. Mme DUSSER Catherine
7. M. ELIAS Jacques
8. M. GALLAIS Patrick
9. Mme GASCHET Maria
10. Mme GERMAIN Pascale
11. M. HAYES Eric
12. M. MOLIERE Michel
13. M. PETIT René
14. M. SEGALA Thierry
15. Mme TALLET Nicole

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Roger BOYER, Maire sortant, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections complémentaires et a déclaré installer Mesdames et Messieurs Pierre BILLEN, Roger BOYER, Christian DROUET, Reine DROUET, Jacques DUGUE, Catherine DUSSER, Jacques ELIAS, Patrick GALLAIS, Maria GASCHET, Pascale GERMAIN, Eric HAYES, Michel MOLIERE, René PETIT, Thierry SEGALA, Nicole TALLET dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Madame Reine DROUET, la plus âgée des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Maria GASCHET.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller municipal, a remis fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
Bulletins blancs et nuls		0
Nombre des suffrages exprimés		15
Majorité absolue		8
A obtenu	M. BOYER Roger	15

M. BOYER Roger ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de M. Roger BOYER élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
Bulletins blancs et nuls		0
Nombre des suffrages exprimés		15
Majorité absolue		8
A obtenu	Mme Maria GASCHET	15

Mme Maria GASCHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Premier Adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
Bulletins blancs et nuls		0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		15
Majorité absolue		8
A obtenu	Mme Pascale GERMAIN	15

Mme Pascale GERMAIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Deuxième Adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du Troisième Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
Bulletins blancs et nuls		0
Nombre des suffrages exprimés		15
Majorité absolue		8
A obtenu	M. Jacques DUGUE	15

M. Jacques DUGUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Quatrième Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
Bulletins blancs et nuls		0
Nombre des suffrages exprimés		15
Majorité absolue		8
A obtenu	M. René PETIT	15

M. René PETIT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.